



Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique

SNTRS-CGT - Local syndical CNRS - BP : 1335

2 avenue Einstein - 69609 Villeurbanne Cedex

Tel : 04 72 69 26 95 Mel : sntrscgtlyon@cnrs.fr

Permanence le lundi de 12 h 30 à 14 h

Compte-rendu du CRHSCT CNRS Rhône-Auvergne du 16 décembre 2014

Présents pour l'Administration : F. FAURE (Délégué Régional), B. PERICHON (Responsable RH), Y. TCHAAOUAOU et R. OULARBI (Assistants de prévention et sécurité)

Invitée et membre de droit : C-F. VERRIES (infirmière service médecine de prévention), A. VASSEUR (médecin coordonnateur national du CNRS)

Présents pour le SNTRS-CGT : Christine LUCAS (secrétaire CRHSCT), Jacques LE BRUSQ

Autres syndicats représentés : SUD Recherche-EPST, SGEN-CFDT, SNPTES (secrétaire-adjoint), SNCS-FSU

Ordre du jour (résumé) : expertise LHCEP (Avis), suivi des actions (inspection et visites d'unités, conventions), rapports d'accidents, programmations et points d'information, mesures liées aux risques psycho-sociaux (RPS)...

Ouverture de la séance à 9 h.30. Le quorum est atteint (>4) : 6 votants sur les 7 représentants siégeant.

En préambule, le Délégué Régional F. FAURE introduit A. VASSEUR (Médecin Coordonnateur national au CNRS) et R. OULARBI (Service Prévention & Sécurité DR7, chargée du DUER de la circonscription). La conseillère de prévention (IRPS) P. LANDAIS est excusée pour raison de santé. Une minute de silence est observée en mémoire de l'adjointe au DR décédée brutalement : A. LHERITIER-CHABRAN (la salle du CLAS portera dorénavant son nom).

On remarque que c'est la dernière réunion du CRHSCT de la mandature : on n'ignore dans l'immédiat la composition de la future commission (répartition des sièges pour les représentants des personnels – ou RP)

1/ Approbation reportée du CR du 26 septembre 2014, suite à la demande du secrétaire-adjoint qui sollicite une réécoute prochaine de l'enregistrement de la séance de septembre. Après modifications, ledit PV pourra être approuvé lors de la prochaine séance (NB avec toutefois la nouvelle composition de CRHSCT – le Délégué Régional donne cependant son accord, les RP s'engageant à transmettre les observations aux nouveaux membres...)

2/ Restitution de la tierce expertise par l'organisme agréé INERIS des activités de l'Unité LHCEP (UMR5278) du bâtiment Berthollet (UCB Lyon1) : problématiques liées à l'activité pyrotechnique envisagée (rappel : bâtiment ERP).

La présentation fait suite aux questions et réticences des RP exprimées en séance du 14 avril 2014. L'INERIS a visité en délégation les locaux actuels du LHCEP au sein de Berthollet (rappel : 3 RP dont 2 du SNTRS, 2 conseillers de prévention, Direction du LHCEP), mais également au bâtiment Raulin (point de chute hypothétique de l'unité, si un changement de lieu d'activité doit s'opérer). Le rapport final d'expertise (transmis tardivement) ne permet pas à l'ensemble des RP de se prononcer de façon favorable à l'exercice de cette activité pyrotechnique au sein du bâtiment Berthollet. En effet, trop de points demeurent en suspens : l'EST (Etude de Sécurité au Travail : document obligatoire établi par SAFRAN) doit être remaniée (selon l'INERIS), le risque chimique avec l'effet domino possible ne sont pas pris en compte selon nous, la compatibilité avec le bâtiment ERP (Etablissement Recevant du Public) n'est pas démontrée. L'ensemble des RP émet un avis (voté par les RP, moins 1 abstention) :

« Le CRHSCT émet un avis défavorable à cette nouvelle activité tant que les remarques contenues dans le rapport final de l'INERIS ne sont pas levées.

Cet avis ne prend pas en compte le complément à l'EST (Etude de Sécurité au Travail) fourni par la société SAFRAN, non transmis aux membres du CRHSCT pour des questions de délais. »

3.1/ Actions en cours : suite à l'inspection santé et sécurité au travail de l'IGAENR (inspection générale de l'administration de l'Education nationale et de la Recherche), visites d'avril 2014. Il est procédé à la revue des « mesures immédiates » transmises par les inspecteurs et des réponses attendues en termes de prévention. Pour résumer :

- DUER à faire impérativement pour les Unités qui ne l'ont pas rédigé ou réactualisé depuis longtemps,
- mise en conformité totale d'un parc de machines-outils à l'IRCELyon (NB 3 machines auraient dues être consignées par la Direction puisque le délai imposé par l'inspection ne permettait pas la mise en conformité immédiate.). Le CRHSCT demande que ces machines soient consignées.
- installations électriques : vérification initiale à faire dans les structures nouvellement réceptionnées (dont le BMS de la DR7...). Les rapports de vérifications sont effectués par des organismes agréés et transmis au service de prévention et de sécurité du CNRS
- disjoncteurs différentiels : vérification technique réglementaire à effectuer pour certains (ISA, CC-IN2P3). Contrainte : nécessite la coupure générale du bâtiment, d'où les recherches de solutions alternatives (ex : CC-IN2P3, tout aménagement doit être signalé au service de prévention et de sécurité). Pour l'ISA : des non-conformités d'origine nécessitent un diagnostic sécurité préalable,
- laboratoire LHCEP : suite à la recommandation, la Direction assure qu'aucune activité pyrotechnique ne sera menée sans l'accord de l'autorité administrative,
- tunnel de Badol (sismomètres) : vérification électrique initiale demandée suite aux travaux, pas de rapport transmis pour le moment, relance par la Délégation,
- registre de signalement d'un Danger Grave Imminent (DGI) : l'inspection recommande le déplacement d'un représentant en préalable à l'inscription.

3.2/ Rapports de visites (effectuées par les RP du CRHSCT, avec la présence de l'IRPS de la Délégation Régionale)

Visite du LHCEP – UMR5278 du 27 février 2014 : doit être validé et signé, afin que le Délégué Régional puisse transmettre les préconisations au Directeur de l'Unité.

Visite de l'ISA – UMR 5280 du 5 juin 2014 : le CR reste à rédiger. Pour les RP relevant de cette visite, cette Unité en restructuration n'a pas permis un tour complet des risques (dont RPS) ; le rapport n'en sera que tronqué...

Le Délégué Régional rappelle que le CRHSCT doit proposer au Directeur de l'Unité à visiter, un ordre du jour et la liste des documents à consulter en préalable.

3.3/ Conventions SST inter établissement : les dispositions SST s'appliquent déjà dans l'annexe de la convention de site, selon le Délégué Régional (signée par le Président du CNRS, les chefs d'établissements, la COMUE). L'annexe pourra être transmise aux RP. Il pourrait ne plus y avoir de conventions au niveau régional...

4/ Accidents et incidents : un cas d'intoxication (sans conséquence grave), suite à un dysfonctionnement électrique sur un instrument (IRM CERMEP), deux personnes percutées (accidents de trajet, dont l'un concernant une victime véhiculée...)

5/ Visites programmées d'Unités par le CRHSCT en 2015 : les laboratoires Hubert Curien (ST Etienne), la MOM (Lyon) et le CREATIS (la Doua) sont proposés au Président du CRHSCT. Les choix du LPC (Clermont-Fd) et la Délégation Rhône-Auvergne sont évoqués...

Les RP émettent ensuite un avis (vote unanime des RP) sur les conditions des visites effectuées par le CRHSCT :

« Les représentants du personnel en CRHSCT de la DR7 constatent que le mode d'organisation de ces visites ne leur permet toujours pas de travailler efficacement, y compris dans des unités de petite taille, a fortiori pour des unités plus importantes avec un large spectre d'activité. Le peu de temps disponible pour la visite est à peine suffisant pour explorer les points saillants des documents fournis. Il est impossible de procéder à une visite approfondie des locaux, d'étudier les postes de travail avec les personnes qui y travaillent. De par l'organisation même de ces visites, il n'est jamais possible d'échanger avec l'ensemble du personnel, encore moins de recevoir individuellement les membres du personnel. Il est, de par la volonté même du délégué régional, rappelée à de multiples reprises en réunion du CRHSCT, impossible de dialoguer avec le personnel en dehors de toute hiérarchie, le délégué régional exigeant d'être présent ou représenté lors de tout échange.

En l'état, ces visites n'ont qu'une utilité très limitée, ne permettant pratiquement pas une action préventive efficace. Les représentants du personnel en CRHSCT demandent une refonte complète du mode d'organisation de ces visites, avec, en particulier:

- une communication de tous les documents concernant l'unité à visiter au moins un mois avant la visite, de façon à pouvoir formuler des questions sur ces documents en temps et heure pour obtenir les réponses au moins quelques jours avant la visite, de façon à consacrer moins de temps à l'entretien préalable avec l'équipe de direction.

- une information du personnel préalable à la visite leur indiquant dans quelles modalités ils pourront rencontrer les représentants du personnel à titre individuel ou collectif, et comment ils pourront contacter les RP préalablement ou ultérieurement à la visite.

- La mise à disposition des représentants du personnel d'une adresse de contact collective, permettant sans ambiguïté au personnel de joindre ses représentants en toute confidentialité vis à vis de l'administration. »

6/ Différents points d'information : convention Pôle Emploi, médecin de prévention, plan de prévention des RPS, laboratoires suivis (MATEIS, CLYM, ISA).

Selon le Délégué Régional, une proposition de Pôle Emploi porterait sur une permanence d'une journée par semaine au BMS. Elle concernerait surtout les personnels de catégorie A. Aussi, plusieurs remarques sont émises par les RP : Pôle Emploi ne connaît pas le secteur de la FP, encouragement à ne plus recruter en postes permanents mais par contrats. Le Délégué réfute cette analyse « ... qui n'a pas sa place au CRHSCT... », d'autant qu'elle est appuyée par le CNRS, selon lui. Par ailleurs, les Directeurs seront avisés du dispositif mis en place d'ici février 2015...

Le nouveau médecin de prévention travaillera à 80% et deviendra animateur régional pour la DR7 à compter du 5 janvier prochain. Période d'essai prévue : 3 mois (statut CDI CNRS).

La formation des encadrants aux RPS s'est déroulée en novembre dernier. Personnels concernés : chefs de service, secrétaires généraux et directeurs d'unités. Une opération similaire a suivi pour les membres des CRHSCT (quart Est Sud-Est). Pour le CRHSCT de la DR7, 3 RP y ont participé.

MATEIS et CLYM (maladies tumorales déclarées) : confirmation qu'il n'y a pas de relations avec l'activité professionnelle pour les 9 pathologies. Les difficiles travaux d'expertise ont associés différents partenaires et organismes spécialisés. En particulier, le travail de l'infirmière de la DR7 est salué, car compliqué par l'absence de médecin de prévention animateur...

ISA (restructuration) : un prestataire extérieur a été retenu pour « accompagner » les agents en reconversion. Les entretiens débiteront dès 2015. Pour nous RP, c'est la politique même de réorganisation qui devra être révisée. Egalement, on peut déplorer que le cahier des charges du prestataire n'ait pu être présenté au CRHSCT...

7/ Questions diverses : convention de sites COMUE, restructuration de la recherche à Lyon2

Concernant l'annexe de la convention SST : voir point 3.3 évoqué au-dessus.

Sans que l'information ait été portée à la connaissance ni du Délégué Régional, ni de ses représentants scientifiques (ISHS), un projet de réorganisation des équipes de recherche est envisagé, avec un impact certain sur les conditions de travail (fonctions supports, agents administratifs CNRS). Une réunion se déroulera le 19 décembre avec les directeurs d'unités concernés. Une intervention préventive s'avère nécessaire. Le Délégué Régional conclut en nous assurant d'un retour d'information sur cette situation à Lyon2...

La séance est levée vers 12h.